



# 'S KUCKUCKS BLATTTEL

Novembre 2006

BULLETIN MUNICIPAL DE WEITERSWILLER

N°12

## LE MOT DU MAIRE

La journée du 29 OCTOBRE (JUMELAGE avec WEITERSWEILER), grâce à tous s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Je remercie tous les BENEVOLES, les ASSOCIATIONS, les COMMUNAUTES RELIGIEUSES, TOUTES les PERSONNES qui se sont associés en venant à la cérémonie officielle pour faire de cette journée de rencontre avec nos AMIS de WEITERSWEILER un moment convivial réussi.

Le CHANTIER de REFECTION de la TRAVERSEE du VILLAGE ( R.D.7), d'une ampleur inhabituelle et malgré des travaux supplémentaires conséquents, sera achevé dans les délais.

Spectaculaire par son ampleur et sa durée, le chantier de réfection de la R.D.7 n'est pas le seul qui a été mené à terme en 2006:

- en début d'année la REFECTION du MUR d'ENCEINTE de l'église protestante a été terminée,
- en juillet- août les DALLES de SOL des 4 salles de classe de l'école ont été remplacées,
- le percement de la PORTE MUREE côté nord de l'église protestante a été achevé fin septembre,
- 2 COLOMBARIUMS (5 cases et 3 cases) ont été mis en place au cimetière communal fin octobre,
- route de Neuwiller, les travaux de raccordement de notre RESEAU D'EAU au RESEAU D'EAU POTABLE de la REGION de SAVERNE-MARMOUTIER arrivent à terme.

J'ATTIRE VOTRE ATTENTION SUR LES SITUATIONS SUIVANTES :

- après les travaux de REFECTION de la R.D.7, la vitesse de circulation restera limitée à 30 km/h depuis le croisement de la ROUTE de NEUWILLER (R.D.14) jusqu'au croisement de la ROUTE de WEINBOURG (R.D.56),
- le STATIONNEMENT des VOITURES sur les trottoirs pose un réel problème de sécurité et devra laisser aux piétons la place pour circuler,
- les DEJECTIONS CANINES sont de plus en plus nombreuses dans les rues du village. Je mets les propriétaires de chiens en demeure de prendre l'habitude de ramasser les crottes pour que WEITERSWILLER reste un village propre et accueillant.

COMPTANT sur le CIVISME de TOUS, je forme le vœu d'être entendu.

Le traditionnel MARCHE de NOËL aura lieu DIMANCHE 3 DECEMBRE. Tous les bénévoles sont attendus samedi 2 décembre pour monter les stands. D'avance je remercie toutes les "bonnes volontés" qui se joindront à nous pour que cette animation reste une tradition.

JE SOUHAITE à TOUTES et à TOUS de BONNES FETES, que 2007 SOIT une ANNEE PLEINE de BONHEUR et de REUSSITE.

Raymond KISTER

## Conseil municipal

Nous vous faisons part des principales décisions prises lors de différentes réunions du conseil municipal.

### Juin 2006

- Le conseil municipal décide de retenir l'offre du groupement d'entreprise conjoint SOBECA/EST RESEAUX avec un service après vente et une assistance technique de 26 mois relatif à l'aménagement de l'éclairage public et du génie civil France Telecom de la RD 7 dans la traversée du village

### Juillet 2006

- Le conseil municipal approuve et demande le rattachement du corps communal de sapeurs-pompiers à l'unité territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) d'Ingwiller.

- En vue de financer les travaux concernant la traversée RD7, le conseil municipal décide de retenir l'offre d'emprunt de la Caisse du Crédit Mutuel de la région d'Ingwiller.

### Septembre 2006

- Le Conseil municipal décide l'exécution des travaux d'aménagement du passage de la synagogue débouchant sur la RD7.

- Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel concernant la baisse du taux de l'emprunt contracté pour la salle polyvalente en 1994.

- Le conseil municipal décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant éventuellement aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 5 ans.

### Octobre 2006

- Le conseil municipal approuve la décision de transférer, à compter du premier mars 2007, le siège de la Communauté de Communes au 10, rue d'Obermodern à Bouxwiller.

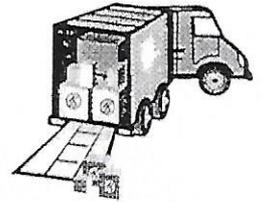
- Le conseil municipal décide d'autoriser l'extension du réseau d'eau potable dans la rue des Chevreuils par le Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier.

- Le conseil municipal décide les travaux de mise en conformité de la sécurité incendie dans l'Eglise protestante par l'Entreprise K.B.

ETAT CIVIL

Nouveaux habitants

DOERR Bruno et STEINMETZ Bénédicte au 4, rue de l'Ecole  
PANA Brice et Nathalie et leurs enfants Emma et Hugo au 5, route de Neuwiller  
SCHAEFFER Danielle au 10, rue de la Wantzenau  
BARUTHIO Jimmy et AMADOUCHE Marjorie et leur fille Mélissa au 2, rue des Bergers



Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.

Naissances

12/06/2006 Sophie fille de DICHTEL Christophe et Catherine  
15/06/2006 Joséphine fille de KOZAK Anicet et Joan  
29/09/2006 Gwénaelle fille de BERGMANN Sarah

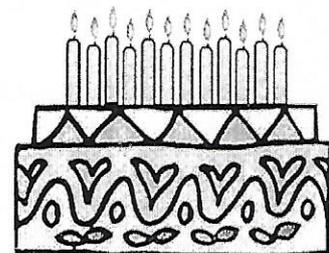


Mariage

21/07/2006 Stéphane DORSCHNER & Christelle KARCHER  
22/07/2006 Christian BARBENES & Sabine ENGELHARDT  
02/09/2006 Patrick KONRAD & Estelle HARTMANN

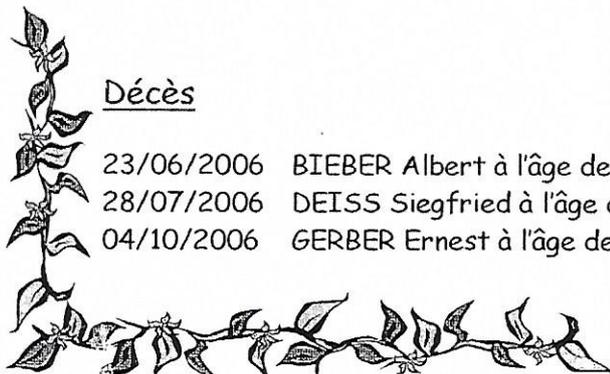
Grands anniversaires (à partir de 80 ans)

14/11/06	CLAUSS Ernestine	84 ans
26/11/06	SHELLENBERGER René	86 ans
12/01/07	BERGMANN Gertrude	80 ans
16/01/07	KONRAD Jean	80 ans
07/02/07	HARTENSTEIN Odile	80 ans
13/02/07	LURMEYER Albertine	81 ans
17/02/07	BRENKE Marianne	81 ans
26/02/07	STOHNER Elise	87 ans
02/03/07	WENDLING Irène	81 ans
11/03/07	STEINMETZ Madeleine	85 ans
19/03/07	HUMMEL Sophie	90 ans
19/03/07	HESCHUNG Joseph	83 ans
02/04/07	SHELLENBERGER Madeleine	88 ans
21/04/07	ROTH André	84 ans



Décès

23/06/2006 BIEBER Albert à l'âge de 73 ans  
28/07/2006 DEISS Siegfried à l'âge de 79 ans  
04/10/2006 GERBER Ernest à l'âge de 89 ans



## INFOS PRATIQUES

### MAIRIE

#### NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mercredi de 10 à 12 heures

Vendredi de 16 à 18 heures (avec permanence Maire ou Adjoints)

*Nous vous prions de ne venir que durant les heures d'ouverture au public pour régler vos démarches administratives.*

#### COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE



La commémoration de l'armistice du 11 novembre a donné lieu comme chaque année à une cérémonie devant le monument aux morts. En présence des pompiers, des membres du conseil municipal et des villageois a été lu, par le maire, le message du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants suivi par le dépôt de gerbe et la sonnerie aux morts.

#### BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

La commune a participé à la collecte nationale de denrées alimentaires.

*Merci d'avoir répondu généreusement à cet appel afin d'aider la Banque Alimentaire à procurer le minimum vital à ceux qui n'ont rien ou si peu.*



#### JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

**Vous allez avoir 16 ans  
N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile**

CETTE DEMARCHE EST OBLIGATOIRE ET VOUS DONNE DES DROITS

Dès vos 16 ans, présentez vous à la mairie de votre domicile muni de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents : Une attestation de recensement vous sera délivrée ; elle est exigée pour passer vos examens et concours et pour effectuer votre journée d'appel de préparation à la Défense.

Cette journée appelée «JAPD» est obligatoire pour les garçons et les filles et vous permettra d'être en règle vis à vis du service national et de vos futures démarches administratives.

Le recensement vous permettra d'être inscrit automatiquement par la mairie sur les listes électorales.

### ALORS N'ATTENDEZ PAS !

Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé : présentez vous le plus tôt possible à la mairie pour être régularisé, votre inscription sera prise en compte.

Pour toutes questions vous pouvez contacter :

*Votre mairie*

*ou*

*le Bureau du service national de Strasbourg  
42 rue Lauth - BP1036- 67071 STRASBOURG Cedex  
tel: 03 90 23 37 52 - Fax:03 90 23 37 09  
E-mel: bsn-str@dsn.sga.defense.gouv.fr  
Site internet www.defense.gouv.fr*

### LISTE ELECTORALE



La révision de la liste électorale est actuellement en cours. Les nouveaux arrivants doivent demander leur inscription à la mairie avant le 31 décembre 2006. Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans jusqu'au 28 février 2007 peuvent vérifier leur inscription d'office.

### ENTRETIEN DE LA CHAUSSEE

*Extrait de l'arrêté municipal du 9 janvier 2002,  
affiché en mairie, portant sur la sûreté, la salubrité et la  
commodité dans les voies publiques*

"Les propriétaires ou locataires riverains de la voie publique ou des voies privées ouvertes à la circulation du public dans le village, sont tenus de balayer ou faire balayer complètement une fois par semaine, la chaussée située devant l'immeuble. Le balayage devra être effectué jusqu'au milieu de la chaussée et sur toute la longueur de la propriété.



**En cas de neige ou verglas, les propriétaires ou locataires sont astreints de déneiger (ou de faire déneiger), sabler ou saler sur la même partie de chaussée située devant la propriété."**



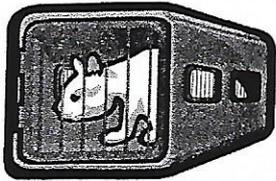
**EXTRAIT DE L'ARRETE N°03/2006**  
interdisant la divagation des chiens et des chats



Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de régler la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens et chats, tout propriétaire de chiens ou de chats doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.



La commune de Weiterswiller dispose d'un piège à chat. Celui-ci peut être utilisé pour attraper les chats errants qui devront être apportés à la SPA de Saverne. Renseignements à la mairie.

Nous rappelons également que pour la propreté des rues de notre village, et afin de ne pas transformer les trottoirs en « crottoirs », nous invitons les propriétaires à ramasser les excréments laissés par leurs compagnons à quatre pattes ou de les promener en dehors des zones habitées.

Afin de préserver une qualité de vie acceptable pour chacun, faites prévaloir les règles de bon sens et de sécurité.

**INFO ECOLE**

Les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Weiterswiller, Weinbourg et Obersultzbach ont repris les chemins de l'école le 4 septembre 2006.

154 enfants sont inscrits dans le RPI et sont originaires de Weiterswiller (56), Weinbourg (30), Obersultzbach (50), Dettwiller (1), Erckartswiller (6), Ingwiller (7), Petersbach (1), Rothbach (1),

Steinbourg (1) et Zutzendorf (1).



Ecole	Weiterswiller			Weinbourg				Obersultzbach		
	Maternelle		CM2	Maternelle		CE1	CE2	CP	CE1	CM1
Classe	Petits	Moyens		Petits	Grands					
Enseignant	Mme Demay Mme Gast Sophie		M. Arnold	M. Magnus		M. Bauer		M. Ruff		M. Stehly
Effectif	8	22	19	12	16	4	23	17	9	24

En maternelle, les enseignants sont secondés par les Agents Territoriaux Spécialisés en Ecole Maternelle : Mme Adolff Annelise à Weilerswiller et Mme Balzer Catherine à Weinbourg.

Mme Demay Mélanie a repris sa classe à mi-temps. Mme Gast Sophie complète le mi-temps.



## Transport scolaire

Afin de faciliter l'accès de l'école au car scolaire, veuillez ne pas encombrer

l'aire de retournement du car  
ni l'intersection rue principale - rue des Roses. MERCI.



## BIBLIOTHEQUE

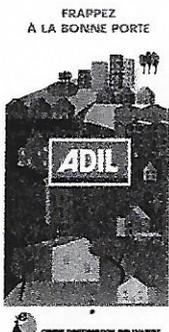
### Horaires d'ouverture :

les mardis de 20h à 21h,  
les mercredis pairs de 14h à 15h

### L'équipe

Elle a été renforcée par l'arrivée de deux nouvelles bénévoles : Mmes BALTZER Eliane et JAMING Marthe.

**L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR  
LE LOGEMENT: l'information logement, une question d'adresse !**



Le logement constitue l'une des priorités des pouvoirs publics. Il est également l'une des préoccupations essentielles des ménages ! Depuis quelques années, la législation en la matière ne cesse d'évoluer. Nouveaux dispositifs d'investissements locatifs, diagnostics immobiliers en cas de vente ou de location, crédits d'impôts, révision de loyers, copropriété..., autant de domaines sur lesquels l'ADIL, centre d'information sur l'habitat, peut apporter un conseil éclairé !

Depuis 1994, l'ADIL du Bas-Rhin offre aux particuliers et à ses partenaires une information complète, et qualifiée sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement. L'ADIL n'agit pas à votre place, elle n'a pas de mission de conciliation, de défense ou de fonction commerciale. Créée à l'initiative du Conseil Général, agréée par l'ANIL et le Ministère du Logement, elle a pour mission de renseigner en toute objectivité et neutralité.

Il n'est pas nécessaire d'être membre : les conseils s'adressent à tous et sont entièrement gratuits.

Le service de l'ADIL s'adresse donc à toute personne qui souhaite acheter, vendre, construire, louer, faire des travaux, qui s'interroge sur les dispositifs financiers ou fiscaux, les troubles du voisinage... Dans le domaine de l'accession, les conseillers de l'ADIL établissent également des simulations financières afin d'étudier la faisabilité d'un projet.

L'information de l'ADIL qui se veut avant tout préventive, permet aux usagers de mieux connaître leurs droits et obligations, ainsi que les solutions adaptées à leur cas particulier. Ils sont ainsi en mesure de prendre mieux en charge leurs projets et démarches.

En 2005, l'ADIL a délivré plus de 20 000 consultations. Les renseignements sont donnés par téléphone, au 5 rue Hannong sur rendez vous, ou en permanences lorsque la question ne nécessite pas d'étude approfondie de documents. Les simulations financières ne sont effectuées que sur rendez vous.

***A BOUXWILLER, locataires, propriétaires occupants ou bailleurs, accédants à la propriété, peuvent obtenir des réponses à leurs questions logement tous les 4<sup>e</sup> lundi de chaque mois de 9h15 à 12h15 en mairie.***

***ADIL du Bas-Rhin***

***5, rue Hannong***

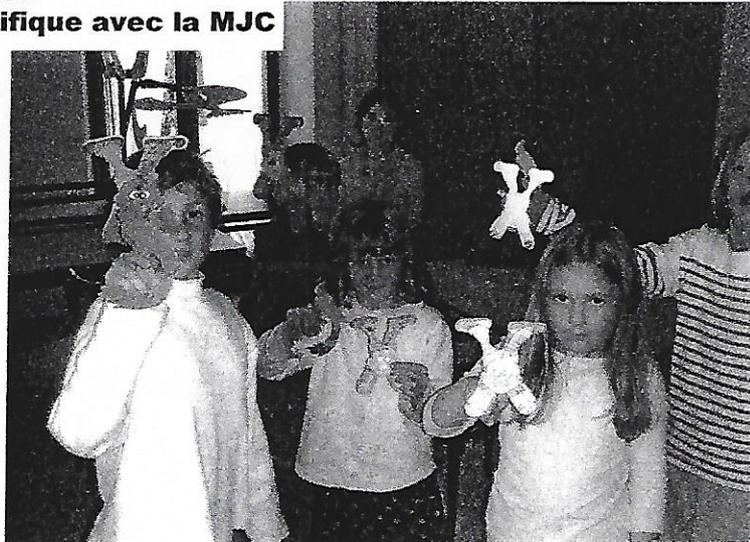
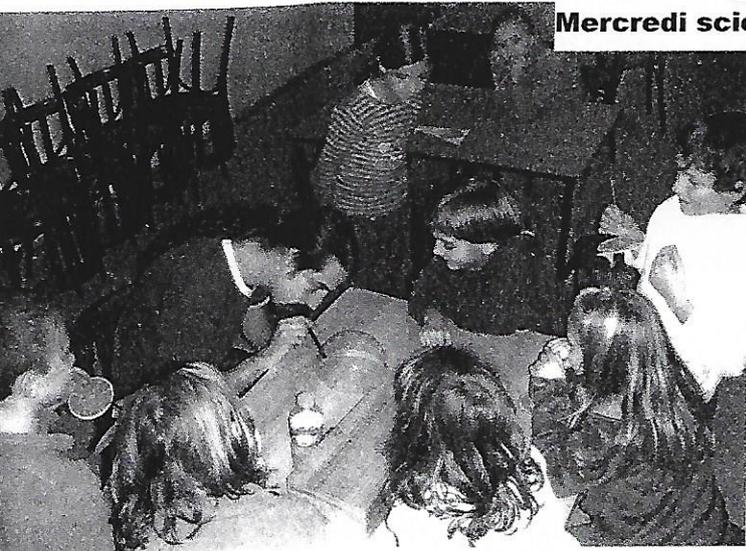
***67000 STRASBOURG Tél : 03 88 21 07 06 -***

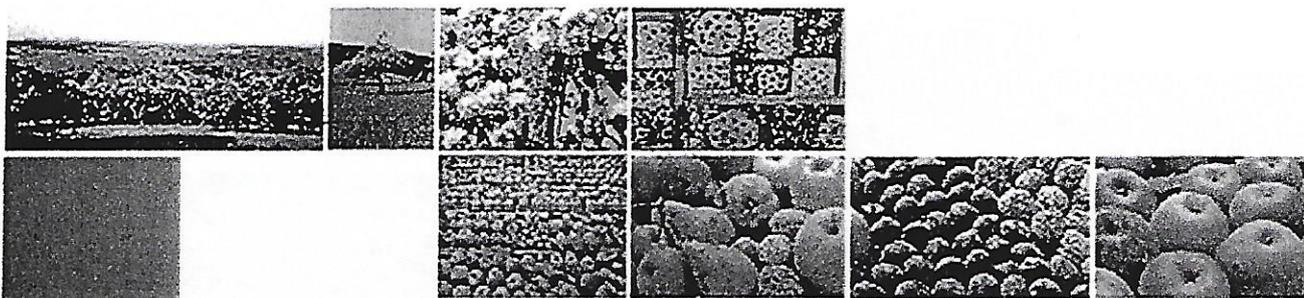
***Fax : 03 88 21 95 00***

***[www.adil67.org](http://www.adil67.org)***



**Mercredi scientifique avec la MJC**





# Hanau Vergers Traditionnels !

Face à la disparition progressive des vergers traditionnels, la Communauté de Communes du Pays de Hanau réagit et lance un programme d'actions pour leur sauvegarde et leur valorisation :

## Hanau Vergers Traditionnels !

### Pourquoi ?

Les vergers traditionnels font partie de notre patrimoine et constituent notre identité locale. Leur préservation est essentielle pour plusieurs raisons :

- Ils constituent un élément caractéristique et une des richesses de notre paysage et de notre histoire
- Ils abritent une faune et une flore riches et variées
- Ils produisent des fruits de qualité pour notre santé et notre bien-être

Pourtant, agriculture intensive et construction de lotissements menacent aujourd'hui les vergers traditionnels. Avant qu'il ne soit trop tard, il est de notre devoir à tous d'agir afin de transmettre cet héritage naturel et culturel aux générations futures.

### Comment faire ?

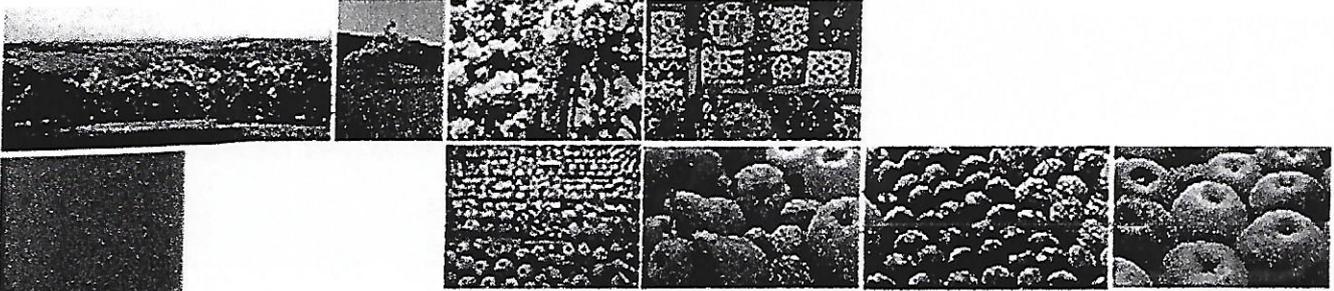
Nos vergers produisent des fruits délicieux en abondance : en les valorisant, indirectement on maintient un paysage ouvert et de qualité.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes du Pays de Hanau vous propose de vous associer à la

## Création d'un guide des recettes à base de fruits du Pays de Hanau

Que ce soit pour réapprendre à cuisiner ses propres fruits ou pour retrouver le goût des bonnes choses, ce guide a besoin de vos contributions pour voir le jour !

Pomme, poire, mirabelle, quetsche, cerise, coing mais aussi fruits rouges, rhubarbe ... Transmettez-nous vos recettes sucrées ou salées, vos trucs et astuces pour conserver, sécher, distiller, décorer et toute autre idée ingénieuse pour constituer de délicieux assortiments !



Hanau Vergers Traditionnels!

Apportez nous toutes vos suggestions en mairie ou à la Communauté de Communes par :

Courrier : 6, place du château 67 330 Bouxwiller

Courriel : [habitat@pays-de-hanau.com](mailto:habitat@pays-de-hanau.com)

Téléphone : 03 88 71 39 62 - Fax : 03 88 71 32 20

Sinon, vous pouvez nous retourner la fiche recette ci-dessous complétée !

| Nom de la recette

| Nombre de personnes

| Fruits utilisés

| Ingrédients et quantités

| Description de la préparation

| Temps de préparation

| Temps de cuisson

| Trucs et astuces !

| N'oubliez pas de signer (prénom et commune de résidence)

| afin de figurer dans notre guide !

## Les tilleuls de Weikerswiller



Les deux tilleuls, maintenant disparus, qui ont longtemps ombragé la route devant la boucherie Doerr étaient les lointains et derniers descendants des arbres de la Liberté dont le premier fut planté sous la Révolution.

Pour célébrer le jour mémorable de la prise de la Bastille, on planta en effet en France des dizaines de milliers d'arbres dits « de la Liberté ». Les bouquets des fêtes données pour l'occasion se devaient d'être composés des trois couleurs nationales, bleu, blanc et rouge.

Au bleu et au rouge, couleurs de la ville de Paris, La Fayette avait en effet associé le blanc du lis, couleur de l'ancienne France, pour marquer l'alliance du Roi et du peuple. La composition des bouquets était aisée. Il suffisait d'aller dans un champ de blé pour cueillir les fleurs de saison qu'étaient le bleuet, le coquelicot et la marguerite.

Les dépenses occasionnées par la plantation du premier « Freiheitsbaum » de Weikerswiller sont détaillées dans les comptes de la commune de 1792.

La cérémonie de la plantation fut l'occasion d'intenses réjouissances. On y but 126 litres de vin. Comme à l'accoutumée les explosions de pétards ponctuèrent les moments forts de la journée. Martin Aron, habituellement chargé du chauffage de la salle du conseil municipal, se vit confier la tâche de soigner cet arbre.

Un deuxième arbre fut planté en 1793. La cérémonie fut plus sobre que l'année précédente : les citoyens ne burent que 12 litres de vin. L'enthousiasme bon enfant des débuts de la Révolution avait disparu devant la montée des périls, le village était désormais divisé et l'extrémisme révolutionnaire pointait le bout de son nez ...

Le 20 octobre 1793 les Prussiens du duc de Brunswick entrèrent dans Weikerswiller qu'ils occupèrent pendant près d'un mois. Epargnèrent-ils ces arbres de la Liberté, symboles de la Révolution contre laquelle ils se battaient ? C'est bien peu probable. Quoiqu'il en fut, de l'an 2 à l'an 6 de la République il n'est plus question de « Freiheitsbaum » dans le budget communal.

En 1799, une loi parut qui ordonnait de « replanter l'arbre de la Liberté lorsque celui-ci vient à périr ». Sans doute s'y conforma-t-on à Weikerswiller...

Le temps passa et les régimes se succédèrent : le Consulat, l'Empire, la première Restauration, les Cent-jours, la seconde Restauration, la Monarchie de juillet et enfin une nouvelle Révolution, celle de 1848, qui vit la naissance de la deuxième République. De nouveau, partout en France, retentit le cri « Vive la Liberté ! » et à nouveau on planta des arbres pour la célébrer.

Ce fut l'abbé J.B. Trombert qui prononça le 30 avril 1848 le discours lors de la cérémonie de plantation de l'arbre de la Liberté sur la petite place de la rue principale de Weikerswiller. Egala-t-il l'éloquence de Victor Hugo qui, le 2 mars 1848, dans les mêmes circonstances, s'exprimait ainsi : « ... C'est un beau et vrai symbole pour la liberté qu'un arbre ! La liberté a ses racines dans le cœur du peuple, comme l'arbre dans le cœur de la terre ; comme l'arbre elle élève et déploie ses rameaux dans le ciel ; comme l'arbre, elle grandit sans cesse et couvre les générations de son ombre. »

Il y avait en fait deux arbres à Weikerswiller, dont la vie fut écourtée par une lettre du sous-préfet en date du 20 février 1852. Plus tard, à plusieurs reprises, d'autres arbres - des tilleuls - furent replantés au même endroit, rappelant par leur présence aux générations successives l'idée révolutionnaire de Liberté, souvent moribonde mais toujours renaissante. Ils étaient des témoignages vivants de l'histoire du village par delà les années qui passent. Y en aura-t-il d'autres encore, maintenant que les deux derniers ont disparu ?

### CO - LE MONOXYDE DE CARBONE

C'est un gaz invisible, inodore, toxique et mortel. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie utilisée (butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole propane...).

Sa densité est voisine de celle de l'air. Il se diffuse donc très vite dans l'environnement.

Le monoxyde de carbone (CO) est une des principales causes d'intoxication accidentelle en milieu domestique. Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang.

On estime à 6 000 le nombre de victimes d'intoxications au monoxyde de carbone chaque année et à 300 le nombre de décès dont 150 d'origine domestique.

Il existe deux types d'intoxication :

- l'intoxication chronique, provoquée par des doses faibles et intermittentes, engendre des symptômes facilement confondus avec ceux d'une intoxication alimentaire, maux de tête, nausées, vertiges.
- l'intoxication aiguë, provoquée par de fortes doses de monoxyde de carbone, elle entraîne nausées, vomissements, étourdissements, perte de connaissance, conduit souvent à des accidents mortels ou laissant des séquelles neurologiques.

#### Les sources de monoxyde de carbone dans l'habitat

- les chaudières (bois, charbon, gaz, fioul)
- les chauffe-eau ou chauffe-bains
- les inserts de cheminées, poêles
- les chauffages mobiles d'appoint
- les cuisinières (bois, charbon, gaz)
- les moteurs automobiles dans les garages.

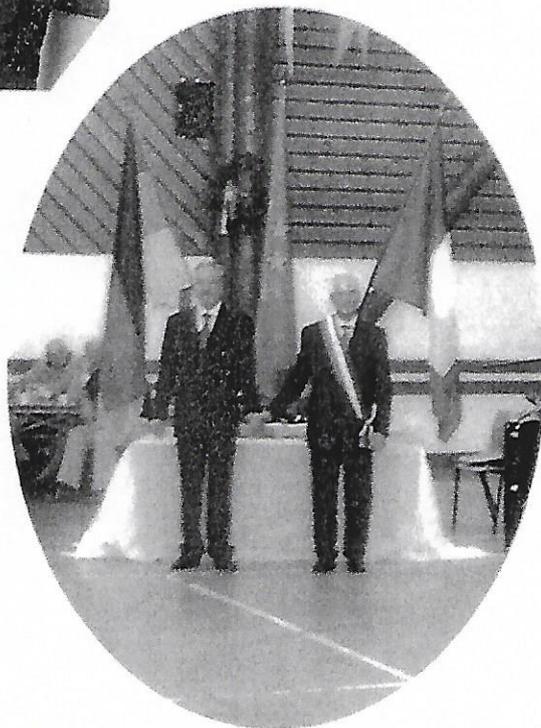
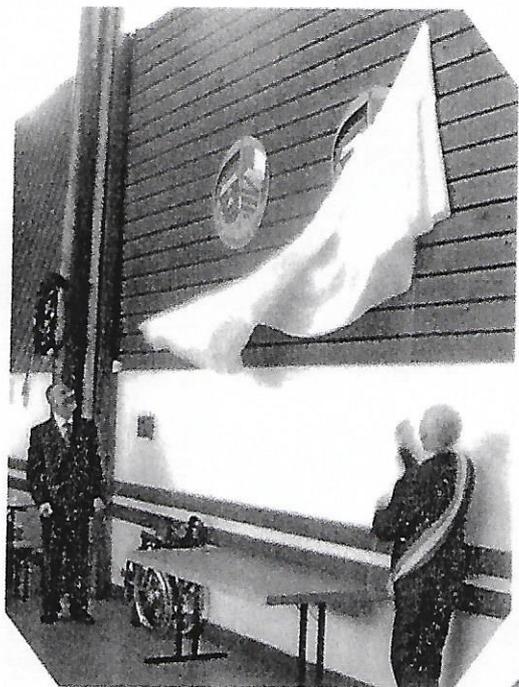
#### Les conseils de prévention

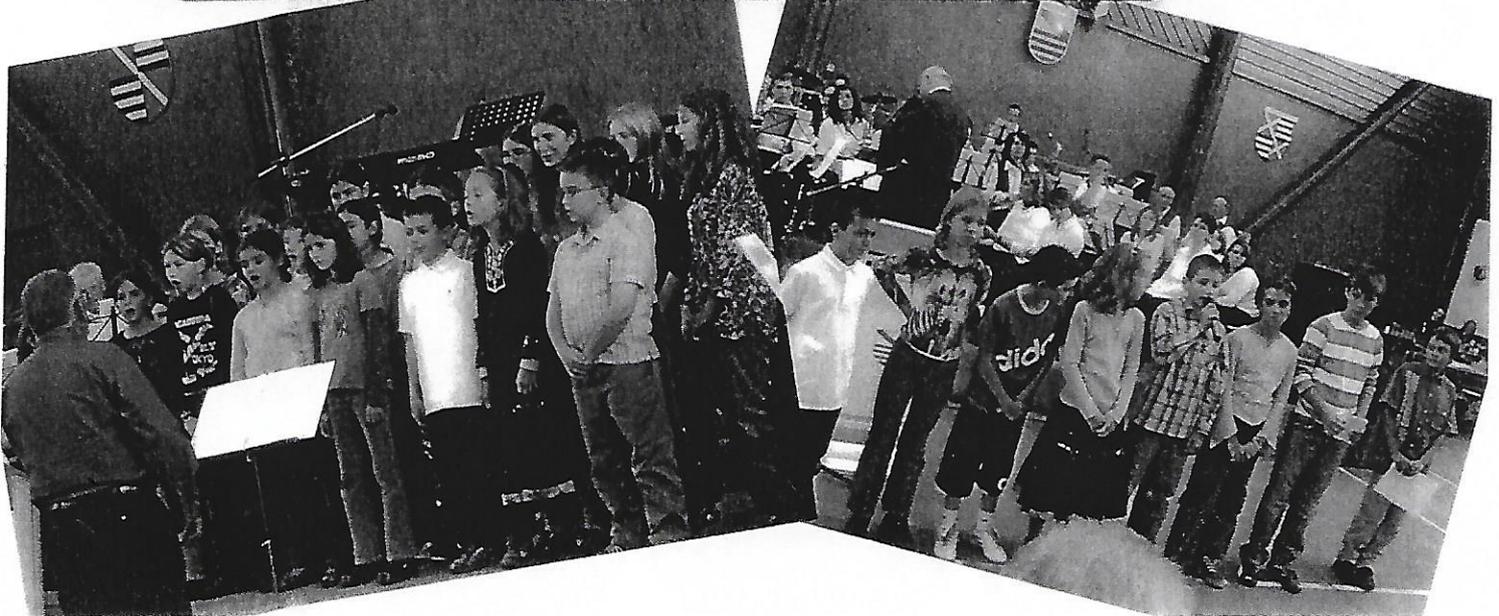
- Veiller au bon état des installations (chaudières et chauffe-eau) et les faire vérifier par un professionnel qualifié avant la période de froid ; faire ramoner mécaniquement les conduits de cheminée au moins une fois par an.
- Faciliter le renouvellement de l'air dans le logement et ne jamais boucher les aérations.
- N'utiliser que par intermittence les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane ou au pétrole.
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (four de cuisinière, réchauds de camping, panneaux radiants prévus pour l'extérieur...).
- Ne jamais utiliser en intérieur un groupe électrogène.
- Lire attentivement les notices d'utilisation et d'entretien des appareils et respecter les consignes.

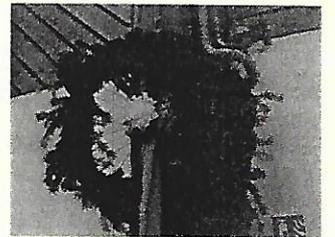
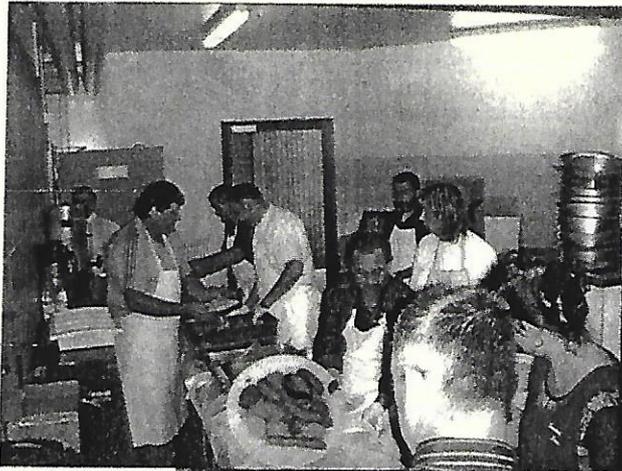
#### Que faire en cas d'accident ?

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêter si possible vos appareils à combustion.
- Evacuer les locaux.
- Appeler les secours
- Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié.

# JUMELAGE WEITERSWILLER - WEITERSWEILER 29 octobre 2006







## ASSOCIATIONS

### Calendrier des manifestations à venir

**Dimanche 3 décembre** : Marché de Noël organisé par la MJC et Les Amis de l'Orgue Rohrer et de l'Eglise St Michel

**Samedi 16 décembre** : Fête de Noël des personnes âgées organisée par le C.C.A.S.

**Dimanche 4 février** : Kermesse organisée par Les Amis de l'Eglise Historique

**Samedi 17 février** : Défilé du carnaval intercommunal organisé par la MJC avec l'AIPH

**Dimanche 25 février** : Kermesse organisée par la paroisse protestante Weiterswiller – Obersoultzbach à Weiterswiller

**Dimanche 6 mai** : Kermesse organisée par la paroisse catholique de Weiterswiller

### 8<sup>EME</sup> MARCHE DE NOEL DE WEITERSWILLER



L'association des Amis de l'Orgue Rohrer et de l'Eglise St Michel  
et la MJC,

vous invitent à leur marché de Noël qui se déroulera cette année  
le dimanche 3 décembre de 10h à 18h.

*D'ores et déjà, les particuliers intéressés par la tenue d'un stand (art, artisanat, brocante de Noël, décors, accessoires...) peuvent se renseigner et s'inscrire auprès de Françoise Weinling au 37, rue Principale Tél. 03.88.89.25.52 de 18h à 20h.*

*Les enfants intéressés par la bourse aux livres et jouets peuvent eux aussi déjà réserver leur emplacement auprès de Jean-Pierre Hamm au 43, rue Principale Tél. 03.88.89.23.20.*

*Une mise en scène de la crèche aura de nouveau lieu cette année. Une dizaine d'enfants ont commencé les répétitions.*

*Afin de contribuer à la réussite de cette manifestation, nous invitons les riverains à décorer leurs maisons.*



#### Numéros utiles

Pompiers .....	18
Gendarmerie .....	17
SAMU .....	15
Mairie .....	03.88.89.47.50
Salle polyvalente .....	03.88.89.26.36
Location salle polyvalente et salle de Gym (M. ENGEL Jacky).....	03.88.89.69.81
Location MJC (M. BIEBER Robert)	03.88.89.20.79
Chef de corps des sapeurs-pompiers (M. WOELTZ Michel) .....	03.88.89.54.67
Assistante Sociale .....	03.88.70.45.04
SOS Mains .....	03.88.67.44.01
Centre Anti-poisons .....	03.88.37.37.37
Renseignements administratifs.....	3939



Directeur de publication : Raymond KISTER

Comité de rédaction :

Christophe MAGNUS / Thierry WEINLING

Jean-Pierre HAMM / Daniel WEISS

Imprimé par nos soins. Dépôt légal et numéro ISSN en cours.